

Communiqué de la CONFERENCE des ARAPL sur le partenariat EXPERTS-COMPTABLES / BANQUES

Vous souhaitez un

CRÉDIT A MOYEN TERME DE MOINS DE **25 000 €**

lié aux besoins de TRÉSORERIE et/ou
de DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

Exemples

- ❶ Décalage de trésorerie
- ❷ Amélioration de la structure financière
- ❸ Embauche d'un salarié pour développer votre activité

www.financement-tpe-pme.com

POUR TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER RÉALISÉ PAR
LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Adressez-vous à votre Expert-Comptable

pour - établir le dossier de demande de crédit

- le valider

- l'adresser en ligne aux banques signataires de la Convention
avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Conformément à l'accord intervenu

une réponse vous sera donnée par la banque dans les 15 jours de l'envoi
et en cas de refus celui-ci devra être motivé

Comme toujours, vous pouvez compter sur votre Expert-Comptable